

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

**Situation financière semestrielle
au 30 juin 2023**

Siège social :
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Forme juridique : Etablissement public
Numéro RCS : J58

Table des matières

	Pages
Situation financière semestrielle	
- Bilan	2 - 3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe à la situation financière semestrielle	5 - 12

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Bilan
au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Actif	30/06/2023	31/12/2022
<u>Actif immobilisé</u>	488 125 621,26	461 125 664,14
Immobilisations financières		
- Titres ayant le caractère d'immobilisations	Note 3 488 125 621,26	461 125 664,14
<u>Actif circulant</u>	86 322 955,72	15 768 044,84
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	86 322 955,72	15 768 044,84
Total du bilan (Actif)	<u>574 448 576,98</u>	<u>476 893 708,98</u>

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Bilan (suite)
au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Passif	30/06/2023	31/12/2022
<u>Capitaux propres</u>	574 411 335,69	476 850 346,11
Dotations de l'Etat	Note 4 519 911 955,46	452 209 767,97
Résultats reportés	24 640 578,14	108 455 314,58
Résultat de l'exercice	29 858 802,09	-83 814 736,44
<u>Dettes</u>	37 241,29	43 362,87
Dettes sur achats et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	37 241,29	43 362,87
Total du bilan (Passif)	<u>574 448 576,98</u>	<u>476 893 708,98</u>

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Compte de profits et pertes

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Compte de profits et pertes	30/06/2023 (6 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Matières premières et consommables et autres charges externes		
a) Matières premières et consommables	0,00	0,00
b) Autres charges externes	Note 5 -153 575,68	-305 521,67
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		
a) provenant d'entreprises liées	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	Note 7 30 012 377,77	-83 509 214,77
Résultat de l'exercice	29 858 802,09	-83 814 736,44

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 1 - Généralités

Par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - première partie (2015), il a été institué un établissement public, placé sous l'autorité du ministre ayant les Finances dans ses attributions et jouissant de la personnalité juridique, dénommé « Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) » et désigné ci-après par « Fonds ».

Le siège du Fonds est à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La mission du Fonds consiste à réaliser une épargne dont les revenus pourront être utilisés, sous certaines conditions et dans certaines limites, pour contribuer au bien-être des générations futures.

Le Fonds dispose de l'autonomie financière. Il est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros qui se compose de recettes provenant en partie de la TVA sur le commerce électronique et des accises sur le carburant. Il peut être alimenté par d'autres recettes considérées comme non récurrentes.

Les dotations annuelles futures sont ajustées pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation nationale (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

Le Gouvernement en Conseil peut décider, au plus tôt vingt ans après la date de constitution du Fonds, ou lorsque les avoirs du Fonds dépassent 1 milliard d'euros, d'affecter au budget de l'Etat au maximum 50 pour cent des revenus dégagés par les avoirs du Fonds au cours de l'exercice précédent.

Les organes du Fonds sont le comité directeur et le comité d'investissement.

Le comité directeur assure la gestion et l'administration des avoirs du Fonds conformément à la mission de ce dernier. Il a tous les pouvoirs de gestion et d'administration requis pour ce faire.

Le comité directeur gère le Fonds dans toutes les affaires qui n'ont pas été déferées à un autre organe par la loi ou des règlements. Il lui appartient notamment :

- a) de définir la politique du Fonds ;
- b) d'établir les principes et procédures devant régir la gestion et l'administration du Fonds ;
- c) de statuer sur le budget annuel ; et
- d) d'arrêter les comptes financiers du Fonds.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 1 - Généralités (suite)

La décision visée au point a) ci-dessus est soumise pour approbation au Gouvernement en Conseil.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État est agent bancaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds sont également soumis pour approbation au Gouvernement en Conseil et sont publiés au Registre de Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation.

L'année comptable du Fonds est identique avec l'année civile.

Le comité directeur adresse chaque année au Gouvernement en Conseil et à la Chambre des Députés, pour le 31 mars au plus tard, le rapport d'activité de l'année écoulée. Il adresse en outre chaque année au Gouvernement en Conseil, pour le 31 août au plus tard, un rapport sur les activités au cours du premier semestre et la situation financière à la fin du premier semestre.

Le Fonds est soumis au contrôle de la Cour des comptes conformément aux dispositions légales réglant le fonctionnement de cette Cour.

Note 2 – Méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Le Fonds adopte, par application de l'article 26(4) de cette même loi, certaines dérogations à ces schémas afin d'assurer une image fidèle à ses états financiers en considération des spécificités de ses activités.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au comité directeur d'exercer leur jugement dans l'application des méthodes comptables. Le comité directeur estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Fonds.

Le Fonds fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période. Les estimations et jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Dotation de l'Etat

Le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg a été créé selon la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015). Il est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros qui se compose de recettes provenant en partie de la TVA sur le commerce électronique et des accises sur le carburant. Il peut être alimenté par d'autres recettes considérées comme récurrentes.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 2 – Méthodes comptables (suite)

Le montant de 50 millions d'euros est ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

La dotation de l'Etat est comptabilisée chaque année par augmentation du compte de capital social.

2.3 Frais d'établissement

Le Fonds n'a pas supporté des frais d'établissement lors de sa mise en place.

2.4 Base de conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère

Le Fonds tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2023. Les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les bénéfices et pertes de change non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties dans la monnaie de présentation des états financiers au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Les éléments évalués à la juste valeur sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les différences de change sur les éléments d'actif ou de passif comptabilisés à la juste valeur sont enregistrées au compte de profits et pertes avec les variations de juste valeur.

2.5 Immobilisations financières

Les instruments financiers sont évalués par référence à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon les modalités suivantes :

- les instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé ou sur un MTF (multilateral trading facility) sont évalués au dernier prix de marché publié par le marché réglementé ou le MTF concerné ;
- les parts d'OPCVM-non ETF sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée par l'OPCVM concerné ou sa société de gestion ;
- les autres instruments financiers sont évalués à leur valeur de réalisation probable qui sera estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures fixées par l'agent bancaire et acceptées par le comité directeur.

La variation de la juste valeur des valeurs mobilières est enregistrée au compte de profits et pertes.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 2 – Méthodes comptables (suite)

2.6 Instruments de couverture

Certaines positions de la classe d'actif « immobilisations financières » sont libellées en USD. Afin de ne pas subir les fluctuations de l'USD contre l'EUR, le Fonds a décidé de couvrir ce risque de change par des opérations de change à terme mensuelles à hauteur de 95% du montant global de cette classe d'actif. Le pourcentage de couverture est suivi continuellement et est ajusté lors d'un dépassement des limites de 90% et 100%.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur basée sur leur valeur estimée selon les techniques d'évaluation décrites ci-après. Les pertes non réalisées et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. La juste valeur des instruments de couverture correspond :

- au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les instruments de couverture admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ;
- à la valeur de réalisation déterminée par l'utilisation des méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses faites par le comité directeur et les conditions de marché existant à la date de clôture du bilan.

2.7 Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.8 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2023 (exprimé en EUR)

Note 3 - Immobilisations financières

En date du 30 juin 2023, le portefeuille titres et les instruments de couverture du Fonds se présentent comme suit :

	ISIN	NOMBRE DE TITRES AU 30/06/2023	COÛT D'ACQUISITION EUR AU 30/06/2023	VALEUR UNITAIRE DE MARCHE EN DEVISE AU 30/06/2023	EVALUATION EN EUR AU 30/06/2023	PLUS/MOINS VALUE NON REALISE EN EUR AU 30/06/2023
Obligations en EUR						
iShares Euro Aggregate Bond UCITS ETF	IE00B3DKXQ41	300 000,0000	35 369 117,01	105,4900	31 647 000,00	-3 722 117,01
Natixis AM Funds - Natixis Euro Aggregate IA	LU0935223387	234,37960	41 108 571,07	152 092,8800	35 647 468,38	-5 461 102,69
Amundi Index Euro Agg SRI UCITS ETF	LU2182388236	850 000,00000	39 146 531,40	42,0700	35 759 500,00	-3 387 031,40
iShares Euro Govt Bond Climate UCITS ETF	IE00BLDGH553	2 850 000,00000	13 495 097,96	4,1021	11 690 985,00	-1 804 112,96
Mirova Funds - Euro Green and Sustainable Bond Fund	LU0914734453	380,00000	20 879 827,36	46 958,5000	17 844 230,00	-3 035 597,36
Obligations en USD						
iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF	US4642872265	500 000,0000	48 510 130,15	97,9500	45 163 223,90	-3 346 906,25
Schwab U.S. Aggregate Bond ETF	US8085248396	929 170,0000	43 274 745,87	46,1600	39 552 275,18	-3 722 470,69
Vanguard Total Bond Market ETF	US9219378356	650 000,0000	47 523 855,83	72,6900	43 571 099,23	-3 952 756,60
Actions de pays développés						
UBS ETF - MSCI World Socially Responsible UCITS ETF	LU0629459743	306 780,0000	27 049 020,47	123,7000	37 948 686,00	10 899 665,53
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00BYX2JD69	4 800 000,0000	29 106 532,19	9,5520	45 849 600,00	16 743 067,81
Amundi Index MSCI World SRI UCITS ETF DR	LU1861134382	380 000,0000	21 919 266,83	83,6600	31 790 800,00	9 871 533,17
BNP Paribas Easy MSCI World SRI S-Series 5% Capped UCITS ETF	LU1615092217	1 166 376,0000	16 213 146,38	17,5427	20 461 384,26	4 248 237,88
Actions européennes						
BNP Paribas Easy MSCI Europe SRI S-Series 5% Capped UCITS ETF	LU1753045415	1 000 000,0000	22 447 961,60	25,9297	25 929 700,00	3 481 738,40
iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00B52VJ196	641 093,0000	27 845 353,95	61,3200	39 311 822,77	11 466 468,81
Amundi Index MSCI Europe SRI UCITS ETF DR	LU1861137484	350 000,0000	19 828 625,90	72,9380	25 528 300,00	5 699 674,10
Total (EUR)			453 717 783,97		487 696 074,71	33 978 290,73
Instruments de couverture						
Change Terme EUR/USD (éch. 14 juillet 2023)	n/a	n/a	n/a	n/a	429 546,55	429 546,55
Total (EUR)			453 717 783,97		488 125 621,26	34 362 483,57

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 3 - Immobilisations financières (suite)

Afin de prendre une exposition à un moindre coût sur les différentes classes d'actifs définies dans la politique d'investissement, le Fonds a décidé d'investir, pendant la phase de lancement constituée des cinq premières années d'existence du Fonds, dans des fonds d'investissement indiciels sous forme ETF (exchange traded fund) ou OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la directive 2009/65/CE). Ces fonds indiciels suivent les indices de marché de référence des différentes classes d'actifs respectives (benchmarks) et ne sont pas activement gérés. Leurs coûts de fonctionnement internes sont peu importants.

Alors que le Fonds a décidé de continuer à investir dans des fonds indiciels de type ETF au-delà de sa phase de lancement, il a amorcé en 2020 une transition vers un portefeuille titres intégrant les critères « Socially Responsible Investing (SRI) » et a désormais achevé une transition complète s'agissant des ETF-actions et une transition partielle au niveau des ETF-obligations.

Le choix d'affectation du portefeuille titres en immobilisation financière a été effectué pour refléter une optique d'investissement à long terme. Ce classement ne préjudicie pas le fait que les instruments détenus au 30 juin 2023 par le Fonds sont hautement liquides et pourraient être vendus à brève échéance.

Note 4 - Dotations de l'Etat

La dotation versée au titre de l'année 2023 s'élève à 67 702 187,49 EUR. Au 30 juin 2023, le total des dotations versées s'élève à 519 911 955,46 EUR.

Note 5 - Autres charges externes

Au 30 juin 2023, ce poste est composé des éléments suivants :

	2023	2022
	EUR	EUR
	(6 mois)	(12 mois)
Garde des titres	136 074,87	268 473,43
Honoraires réviseurs	8 678,24	22 848,51
Honoraires comptables	8 610,52	13 583,55
Frais bancaires	160,30	430,30
Documentation	51,75	185,88
	<u>153 575,68</u>	<u>305 521,67</u>

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2023
(exprimé en EUR)

Note 6 - Rémunérations des membres du comité directeur et du comité d'investissement

Le Fonds n'a versé aucune rémunération aux membres du comité directeur ou aux membres du comité d'investissement au cours de l'exercice.

Note 7 - Produits et charges financiers

L'ensemble des produits et charges liés aux instruments financiers est présenté dans une seule rubrique au niveau du compte de profits et pertes et détaillé de la manière suivante :

	2023 EUR (6 mois)	2022 EUR (12 mois)
Dividendes :		
Dividendes	2 898 978,21	4 695 875,13
Gains et pertes réalisés :		
Plus-value réalisée sur les instruments de couverture	4 337 726,38	14 361 359,85
Moins-value réalisée sur les instruments de couverture	-4 224 273,94	-25 123 725,30
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres	0,00	0,00
Moins-value réalisée sur le portefeuille titres	0,00	-2 777 585,44
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres (effets de change)	0,00	0,00
Intérêts bancaires sur compte courant	-10,00	-72 961,72
Gains et pertes non réalisés :		
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (sans effet de change)	29 193 589,17	-83 218 425,72
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (effet de change)	-2 215 581,97	9 016 702,15
Plus-value non réalisée sur les instruments de couverture	429 546,55	407 596,63
Moins-value non réalisée sur les instruments de couverture	0,00	0,00
Reprise de la plus/moins-value non réalisée sur les instruments de couverture de l'exercice précédent	-407 596,63	-798 050,35
Total :	30 012 377,77	-83 509 214,77

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2023 (exprimé en EUR)

Note 8 - Autres intérêts et autres produits financiers

Les avoirs en banques du Fonds n'ont pas fait l'objet d'une rémunération positive au cours de l'exercice.

Note 9 - Impôts

Le Fonds est exempt des impôts directs au Luxembourg.

Note 10 - Engagements hors-bilan

Le Fonds est engagé au 30 juin 2023 par un change à terme échéant le 14 juillet 2023 :

Achat de 121 796 955,61 EUR

Vente de 131 660 000,00 USD

Ce change à terme couvre, à hauteur d'environ 95%, le risque de change USD contre EUR en provenance des positions du portefeuille libellées en USD.